

UN VERITABLE SUCCES LE 12 LA SUITE LE 21 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE !

Les manifestations du 12 septembre ont réuni près de 400 000 personnes, un succès incontestable. Cela est comparable au début de la mobilisation sur la loi travail. **C'est donc un bon début qui doit nous encourager pour construire une mobilisation plus importante en nombre et qui s'installe dans la durée.** Pour cela, il faut ancrer la mobilisation dans les revendications quotidiennes pour des conditions de travail décentes. Ce gouvernement ne compte pas lâcher aux "fainéants" donc à nous de construire un mouvement puissant pour le balayer.

Les ordonnances ça change quoi ?

Le cœur du projet des ordonnances, c'est d'abord de faciliter les licenciements autrement dit rendre les salariés beaucoup plus vulnérables. Les licenciements sont ainsi grandement facilités notamment par la légalisation des licenciements abusifs, ou en rendant facultatif le motif du licenciement ! Il s'agit de la même "recette" depuis les 30 dernières années qui doit encourager à "embaucher" mais ne conduit dans les faits qu'à toujours plus de chômage et de précarité.

Le second aspect central de la réforme c'est **l'inversion de la hiérarchie des normes**, c'est à dire que la loi n'est plus la règle générale sauf dans le cas où il n'y a pas d'accord de branche ou d'entreprise. Ainsi les règles des conditions de travail seront partout différentes et permettront une remise en cause de beaucoup d'avancées comme par exemple le salaire minimum, le temps de travail, l'amplitude journalière...

Et pour couronner le tout, ces ordonnances visent à empêcher les salariés de pouvoir se défendre : la fusion des instances représentatives du personnel empêcheront les salariés de savoir ce qui se passe, les délais de recours en cas de licenciement sont réduits...).

Les ordonnances ça ne concerne pas que le privé ? !

Contrairement à ce que certains médias veulent faire croire, le Code du travail sert de base aux réglementations dans le public (CHSCT, droits en matière de pause, temps de travail, temps de repos...). Cette remise en cause s'appliquera donc par la suite aux salariés du public.

Par ailleurs, les réformes territoriales ouvrent aujourd'hui la possibilité de redéfinir les conditions de travail dans les collectivités territoriales (donc à la Ville de Paris), de la même manière que les accords de branche et d'entreprise le font dans les ordonnances. Un code du travail par entreprise se transformera donc en un code du travail par collectivité territoriale. **C'est la remise en cause du statut de la fonction publique** qui nous garantit des droits. Côté licenciements, le gouvernement commence par nos collègues en contrat aidés qui font pourtant le même boulot que nous et qui sont indispensables, au fonctionnement des services, vu le manque d'effectif. **Evidemment la fin du statut de la fonction publique** permettra de mettre en place des manières de licencier les fonctionnaires, le rêve du patronnat, **Macron pour les servir !!!**

MANIFESTATION LE 21 SEPTEMBRE *

14h - MONTPARNASSE

* veille du Conseil des Ministres, sur les ordonnances

Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens -
Bourse du travail - 3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
Tel 01.44.52.77.05 ou 25 - Fax 01.44.52.77.29
Mel : syndicat-cgt@us-cgt-spp.org / Site : <http://us-cgt-spp.org/>

Services
Publics
Parisians

la
cgt

www.us-cgt-spp.org

TOUS EN GREVE LE 21 SEPTEMBRE

Un projet de destruction sociale à combattre !

Les ordonnances de Macron, ce n'est que le début. La suite ce sont les attaques prévues sur les retraites, le chômage, l'ensemble de la protection sociale. Et les 120 000 suppressions de postes annoncées pour la fonction publique vont clairement détruire les services publics.

L'augmentation voulue par Macron de la CSG va nous impacter par une baisse directe de nos salaires. Il ne s'en cache pas d'ailleurs, l'objectif Macron est de détruire l'ensemble de nos acquis sociaux.

Le moment est donc venu de se battre. Cela commence par se battre tous ensemble à la Ville de Paris, autour de nos revendications pour nos salaires, des postes supplémentaires, la titularisation des précaires, afin de défendre un service public de qualité aux côtés des salariés du privé car ce sont bien les mêmes attaques qui nous touchent.

Nous avons tous un rôle à jouer pour discuter dans nos services des ordonnances, discuter de nos revendications et du lien avec ces attaques en cours, mais aussi discuter de comment inverser la tendance. L'année dernière pendant la loi travail c'est bien quand des secteurs entier comme la pétrochimie ou les transports se sont massivement mis en grève et construit dans la durée leur mobilisation que le gouvernement et le patronat se sont rappelés que ce sont tous ceux qu'ils appellent "fainéants" qui font tourner les entreprises. Sans nous, rien ne marche. Et ce sont ces secteurs qui ont gagné des avancées. Donc à nous de discuter et d'agir pour suivre cette voie.

Se battre contre les ordonnances c'est se battre pour nos droits dans la fonction publique.

POUR LA PRESERVATION DU SERVICE PUBLIC AU SERVICE DE TOUS!

L'URGENCE DE JUSTICE SOCIALE, DANS UN CODE DU TRAVAIL MODERNE!

CONTRE LES PROJETS D'ORDONNANCES ET LA DESTRUCTION DE NOS DROITS ACQUIS !!

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !!!

UN PREAVIS DE GREVE A ETE DEPOSE PAR LA CGT

**NE RESTONS PAS SEUL-E-S,
UNISSONS-NOUS
CEGETONS-NOUS !**



Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens - Bourse du travail - 3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
Tel 01.44.52.77.05 ou 25 - Fax 01.44.52.77.29

Mel : syndicat-cgt@us-cgt-spp.org / Site : <http://us-cgt-spp.org/>

On peut faire Grève une heure, deux heures, une demi-journée ou une journée